

**ARRETE MUNICIPAL N° ARR-2022-140**

**Portant avenant n°1 avec l'entreprise FLORO TP pour le marché de travaux de réhabilitation des réseaux EU – EP – programme 2021-2022**

Charly VARIN, Maire de la Ville de PERCY,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**VU** la délibération n°2020-14 du Conseil Municipal du 02 juin 2020 autorisant le Maire à signer les marchés publics inférieurs à 90 000 € HT ;

**VU** la proposition d'avenant transmise par l'entreprise FLORO TP le 27 avril 2022 ;

**Considérant** que les terrassements réalisés pour les travaux d'assainissement rue du Mont Abol ont fortement dégradé la voirie, ce qui a entraîné la décision d'une réfection de voirie en pleine largeur et pas seulement sur les tranchées générées par les travaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La Commune de PERCY-EN-NORMANDIE décide de signer un avenant n°1 en plus-value au marché de réhabilitation des réseaux EU / EP contracté auprès de l'entreprise FLORO TP, sise ZA des hautes Varendes 14680 BRETEVILLE SUR LAIZE, mandataire du groupement FLORO TP / OUEST TP :

- Montant du marché de base : 379 075,75 € HT soit 454 890.90 € TTC
- Montant de l'avenant : + 14 718,10 € HT soit + 17 661.72 € TTC
- Nouveau montant du marché : 393 793,85 € HT soit 472 552,62 € TTC
- % d'écart introduit par les avenants cumulés : + 3,9 %

**ARTICLE 2 :** M. le Maire procédera sans autre délibération aux versements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le marché.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la Préfecture de la Manche,
- la Trésorerie de Granville

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son affichage réalisé le

et de sa transmission au contrôle de légalité le

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à PERCY, le 02 décembre 2022

Le Maire de PERCY-EN-NORMANDIE,

**Charly VARIN**